

04

LES MISSIONS SOCIALES
DE LA FONDATION EN 2020

08

FONDS D'URGENCE:

UNE RÉPONSE RAPIDE, MASSIVE, AJUSTÉE AUX BESOINS

10

ET INFORMATIONS
DE LA FONDATION

12

NOS RESSOURCES
ET LEUR UTILISATION
POUR L'EXERCICE

16

LA FONDATION ABBÉ PIERRE AGIT PARTOUT EN FRANCE



LE MOT DU TRÉSORIER

ous le constaterez à la lecture de ce document, l'Essentiel des actions et des comptes 2020 est présenté ici sous un format exceptionnel de 16 pages. Vous y trouverez en effet tous les éléments financiers relatifs au fonds d'urgence de la Fondation lancé le 3 avril 2020 auquel elle abondait à hauteur de 500 000 euros à sa création.

Face à la crise sanitaire aux conséquences économiques et sociales d'une ampleur et d'une gravité inégalées, la Fondation a pu répondre rapidement et massivement aux besoins des personnes vulnérables grâce à la mise en place de procédures strictes d'utilisation des fonds récoltés dès les premiers jours de la pandémie. Dans ce contexte inédit, la Fondation s'est tenue à la plus grande rigueur et à une totale transparence, de manière réfléchie et organisée, respectant en tous points les procédures de l'appel à la générosité du public.

Avec cette même rigueur, la Fondation a commencé à travailler dès octobre dernier sur la mise en place des nouvelles règles comptables (règlement 201806 de l'Autorité des Normes Comptables) qui seront appliquées dans le prochain exercice et qui modifient en substance la présentation des comptes annuels. Ce chantier d'importance est suivi de très près par la commission financière.

Vous le voyez, la Fondation maintient plus que jamais sa volonté d'apporter la plus grande visibilité à ses actions et à l'ensemble des flux financiers qui lui permettent de poursuivre le combat de son fondateur, l'abbé Pierre.

Au cours de cette année qui a tant bouleversé nos vies, la Fondation a répondu à l'urgence avec la plus grande exigence quant à l'utilisation de ses fonds, eu égard à la générosité et à la confiance de tous ses donateurs. Et c'est pour cela qu'une fois encore les comptes annuels ici présentés ont été certifiés sans aucune réserve par le cabinet KPMG, commissaire aux comptes.

Christian Alibay, trésorier

LES MISSIONS SOCIALES DE LA FONDATION EN 2020

En France et à l'étranger, la Fondation agit contre le mal-logement et l'exclusion grâce à 16 implantations régionales et 500 partenaires associatifs.

Fidèle à son fondateur, l'abbé Pierre, elle interpelle les élus jusqu'au plus haut sommet de l'État et met en œuvre des solutions afin que chacun puisse accéder et vivre durablement dans un logement digne.



ous le secteur « De la rue au Logement », la Fondation réunit 28 Boutiques Solidarité, 41 Pensions de famille et « Un domicile fixe et décent pour tous ». La crise sanitaire a fortement bouleversé leur activité et l'animation a dû être totalement repensée. Dans ce contexte inédit, la Fondation a poursuivi son soutien financier aux accueils de jour (41 projets liés au fonctionnement, 6 liés à des extensions d'ouverture en période hivernale, 4 projets d'investissement et 7 projets divers).

Les Boutiques Solidarité sont restées en grande majorité ouvertes durant la crise sanitaire en adaptant leur façon d'accueillir et de travailler afin de continuer à être présentes pour les personnes en ayant le plus besoin. Les Pensions de famille ont prouvé leur efficacité pendant cette période, la dimension collective et les espaces extérieurs permettant des respirations nécessaires aux habitants et aux hôtes qui n'ont pas cessé de travailler. La Fondation a soutenu cette année 35 projets de Pensions de famille et continue d'accompagner leur déploiement dans le cadre du plan «Logement d'Abord».

Enfin, la Fondation a renforcé son réseau « Un domicile fixe et décent pour tous » avec 20 associations partenaires. Objectif : permettre aux personnes sans domicile d'accéder directement à un logement.



Toits d'Abord » est un programme de la Fondation qui répond aux enjeux sociaux et environnementaux en ayant pour vocation la production d'une offre nouvelle de logements abordables et la lutte contre la précarité énergétique. Malgré la crise sanitaire qui a eu des effets importants sur les capacités de production des partenaires de «Toits d'Abord », 132 opérations ont été soutenues en 2020, pour un total de 463 logements.

Ce programme subventionne à l'investissement les maîtres d'ouvrage d'insertion ou des bailleurs sociaux agissant en partenariat avec des associations, dans le cadre de projets immobiliers locatifs à forte valeur ajoutée sociale et performants énergétiquement. Un projet soutenu par «Toits d'Abord», reposant dans 9 cas sur 10 sur la rénovation d'un bâti vétuste ou très dégradé, a un effet durable. Le logement devenu confortable et peu coûteux en termes de charges a un usage garanti pendant 30 à 50 ans, avec un conventionnement APL.

À travers son programme «Toits d'Abord», la Fondation a renouvelé son soutien à des associations permettant à des familles vivant sous le seuil de pauvreté d'accéder à un logement social digne.

3. Lutter contre l'habitat indigne



/ aide aux travaux a permis de soutenir cette année 274 ménages, avec une subvention moyenne de 5114 euros par ménage.

Des actions complémentaires au soutien aux travaux ont été financées par le programme « SOS Taudis » sur des questions de sensibilisation, d'accompagnement à l'appropriation du logement après travaux, de repérage des logements non décents ou encore de maintien d'agriculteurs dans un logement digne.

Autre volet du programme, l'accompagnement juridique de locataires et de propriétaires occupants en habitat indigne en Bretagne, Île-de-France, Paca, Normandie et Pays de la Loire. Avec la crise du Covid, des personnes sont restées confinées dans des logements très dégradés et/ou en suroccupation. L'état de santé de certains occupants (locataires ou propriétaires occupants) a pu se dégrader (stress, dépression, solitude... mais aussi difficultés organisationnelles et parfois, difficultés intrafamiliales).

La grande majorité des chantiers se sont arrêtés durant le confinement et la plupart des acteurs de l'habitat indigne ont eu une activité ralentie. Les opérateurs partenaires de la Fondation ont fait part d'un fort ralentissement dans les signalements de situations d'insalubrité et d'indignité mais ont réussi à garder le lien par téléphone avec les ménages accompagnés. Un rattrapage s'est effectué entre l'été et le deuxième confinement, rattrapage au cours duquel il a fallu hiérarchiser et prioriser les chantiers afin que les situations les plus urgentes soient traitées en premier.

4. Conseiller & accompagner



Une personne mal logée orientée et soutenue à l'Espace Solidarité Habitat, à Paris.

lus de 100 projets et actions ont été soutenus par la Fondation en matière d'accès aux droits, majoritairement en Ile-de-France, Paca, Hauts-de-France et Occitanie, certaines actions ayant un champ d'intervention national. Les actions soutenues sont principalement constituées de permanences d'accompagnement des ménages dans leurs démarches juridiques et administratives, dans le cadre de l'Accompagnement aux droits liés à l'habitat (ADLH): prévention des expulsions, habitat indigne, Dalo... Les personnes sont au centre de l'accompagnement qui se base sur leurs besoins et en fait les acteurs de la défense et de la réappropriation de leurs droits.

« Plus de 9700 ménages ont été informés et conseillés et/ ou accompagnés dans leurs démarches»

Une quarantaine d'associations sont réunies au sein du réseau ADLH. Au total, plus de 9700 ménages ont été informés et conseillés et/ ou accompagnés dans leurs démarches. Centrés sur les problématiques de droit au logement, soutien et actions se sont rapidement orientés vers des permanences et projets en matière d'accès aux droits sociaux. Par ailleurs, la Fondation poursuit le déploiement de son action contentieuse (la constitution de partie civile auprès des victimes après l'effondrement d'un immeuble à Marseille; dans le cadre de l'Affaire du siècle attaquant plus globalement l'inaction du gouvernement en matière climatique). Enfin, elle a poursuivi son action au pénal autour des arrêtés «anti-SDF», de la défense des droits des habitants de terrain et de la lutte contre l'habitat indigne.

5. Changer le regard et rendre acteur



ans les quartiers populaires, la Fondation agit grâce à deux leviers: le soutien aux associations et l'animation d'un réseau de porteurs de projets.

«Mieux habiter» sa vie, son logement et la cité; s'impliquer dans des actions artistiques et sportives, s'exprimer dans l'espace public... 58 projets ont été soutenus afin de donner droit de cité et dignité aux habitants. Dans le droit fil de cette démarche, 32 micro-projets démontrant le désir d'agir de la population sur son environnement quotidien ont été également financés. S'appuyant sur sa proximité avec les plus fragiles, la Fondation a continué à agir pendant la pandémie: consultation sur le vécu, échanges thématiques, mise en lien et outillage des habitants. Avec l'appui de son réseau de partenaires, elle a soutenu 22 projets qui ont répondu aux difficultés occasionnées par les situations de confinement et de post-confinement partout en France.

6. Comprendre et interpeller



a présentation publique du rapport sur «L'État du mal-logement en France » s'est déroulée le 31 janvier 2020 à Paris, mais une seule présentation régionale a pu avoir lieu avant le 1^{er} confinement.

La Fondation a également présenté son 5e éclairage annuel sur le mal-logement à l'échelle européenne, en collaboration avec la Feantsa. Attributions Hlm, respect de la loi SRU... plusieurs études ont été produites durant l'année, certaines en lien avec d'autres organisations. L'année a été marquée par l'implication croissante de la Fondation dans la lutte contre la précarité énergétique, notamment au sein de l'initiative « Rénovons ». Elle a par ailleurs porté l'idée d'un plan de relance du «Logement d'abord» avec l'Union sociale pour l'habitat (USH) et participé activement à la création du «Pacte du pouvoir de vivre» aux côtés de syndicats et d'associations environnementales ou de lutte contre les exclusions.





a campagne hiver 2019-2020 de la Fondation

tournée Abbé Road, concert privé de Black M, 25^e rapport sur « L'État du mal-logement en France » en présence des principaux candidat(e)s à la mairie de Paris, 2e édition des Pics d'Or, campagne d'hiver...

Des opérations diverses de sensibilisation du grand public ont eu lieu et ont notamment permis de rendre compte des actions de la Fondation menées tout au long de l'année, notamment dans le cadre du fonds d'urgence. Dès le 1er confinement, de nombreux humoristes, artistes et sportifs célèbres ont soutenu les actions de la Fondation et relayé ses prises de parole contre le mal-logement et l'exclusion, permettant à la Fondation d'accroitre sa communication sur les réseaux sociaux et de développer ses communautés digitales.

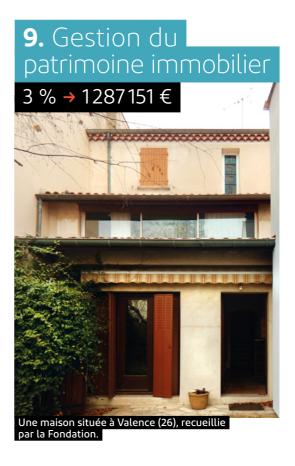
8. Agir au-delà des frontières



Au Sénégal, la Fondation a apporté une aide d'urgence pour lutter contre la pandémie qui s'est ajoutée à son programme d'amélioration des conditions de vie et d'habitat.

armi les 22 projets de construction et de réhabilitation de l'habitat que la Fondation finance à l'étranger, 11 projets pluriannuels menés par ses organisations partenaires en Afrique, Asie, Caraïbes et Amérique Centrale, Moyen-Orient et Europe. Les actions mises en œuvre visent l'amélioration durable des conditions de vie des populations en favorisant notamment leur autonomisation et le développement économique des foyers. La Fondation joue également un rôle d'animateur de réseaux, en soutenant financièrement et en accompagnant des acteurs engagés en matière d'habitat urbain précaire.

La Fondation a également tenu à répondre à l'urgence de la crise Covid-19 en soutenant des projets en Afrique de l'Ouest et du Sud, en Amérique latine, en Asie, au Moyen-Orient, principalement sous la forme d'une aide alimentaire directe et la distribution de produits d'hygiène, mais aussi à travers le financement d'appuis psychologiques face à la hausse des violences familiales ou encore la livraison de matériaux de construction pour abriter les habitants du Salvador et d'Haïti frappés par des tempêtes tropicales à la fin de l'été.



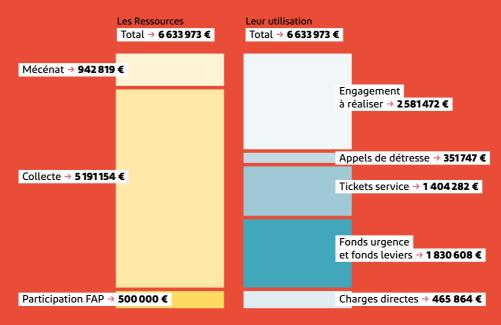
des biens recueillis autour de l'objet social de la Fondation est maintenue: un examen systématique de la faisabilité d'opérations à vocation sociale est effectué sur chacun des biens recueillis à la suite d'un legs ou d'une donation.

Les biens sont ensuite en priorité mis à la disposition des partenaires de la Fondation afin de réaliser des logements sociaux ou vendus sur le marché si l'opération n'est pas envisageable. Cette année, même si l'activité a été fortement impactée par le confinement, 21 ventes ont été réalisées, dont trois biens destinés à la création de logements sociaux.

«La Fondation agit pour permettre aux habitants les plus modestes de vivre dans des conditions de logement dignes et adaptées aux changements climatiques; elle soutient également des initiatives solidaires et innovantes.»

FONDS D'URGENCE UNE RÉPONSE RAPIDE, MASSIVE, AJUSTÉE AUX BESOINS

L'exercice 2019 - 2020 s'est exécuté dans un contexte de crise sanitaire et sociale qui a fortement impacté l'organisation du travail mais qui n'a ni fragilisé la mobilisation des équipes ni celle de nos chers bienfaiteurs.



Bilan Financier du fonds d'urgence sociale

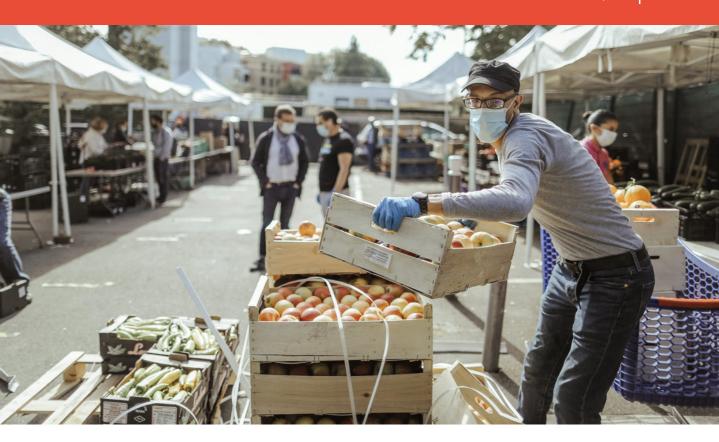
a Fondation a agi dès les premiers jours de la crise, d'abord via un appel à dons lancé conjointement avec Emmaüs Solidarité pour mettre en œuvre un fonds dédié à l'apport de chèques-service aux personnes les plus exclues, qui vivent dans la rue, en bidonvilles ou squats...

Elle s'est ensuite dotée d'un fonds spécifique de 500 K€ constitué à partir de ses ressources propres, puis a lancé un second appel à dons pour répondre au mieux et dans l'urgence aux besoins des populations notamment sans domicile, en bidonvilles ou encore de familles habitantes des quartiers prioritaires en situation de pauvreté. Depuis les territoires, les agences régionales et les réseaux de partenaires de la Fondation ont organisé des réponses visant à faire face aux différents enjeux d'urgence sociale tels que les besoins de première nécessité (alimentation, accès à l'eau et à l'hygiène), la mise à l'abri, le renforcement des maraudes et le maintien dans le logement tant au niveau

de la métropole qu'à La Réunion ou encore à l'international.

Dans le cadre de ces deux appels à dons, la Fondation a bénéficié d'une très forte solidarité des donateurs et des mécènes qui lui a permis de collecter plus de 6,1 M€.

Cette forte générosité du public et des mécènes a permis à la Fondation de contribuer à répondre à l'urgence sociale mais aussi d'organiser une réponse aux effets de la crise sanitaire à court et moyen terme, notamment par la dynamique du «logement d'abord » telle que la Fondation l'a définie et l'a fait vivre depuis de nombreuses années. En effet, dans un troisième temps, le Conseil d'Administration a validé le principe de «fonds leviers » déployés par ses équipes pour développer des réponses dans une logique que l'on pourrait qualifier de «post-urgence» et de prévention des personnes et habitants accompagnés par la Fondation.



Sur l'exercice, la Fondation a engagé près de 4,1 M€ sous forme:

- · d'apports en tickets-service pour 1,4 M€ qui ont pu bénéficier à plus de 50 000 personnes,
- · de soutiens financiers aux partenaires restés présents sur le terrain pour 1,8 M€, ayant permis de soutenir 137 projets dans 194 villes ou territoires d'intervention avec au total près de 134 000 personnes soutenues,
- · d'aides directes aux personnes à travers les Appels de Détresse (ADD) pour 0,4 M€ bénéficiant à environ 1500 ménages sur l'ensemble du territoire métropolitain et de La Réunion,
- de charges directes pour 0,5 M€ (coût des appels à dons et du renfort pour l'instruction de projets).

Il est à noter qu'aucune charge indirecte ou charge de gestion n'a été imputée sur ce fonds.

Les fonds collectés non utilisés à fin septembre 2020 qui représentent près de 2,6 M€ sont reportés sur l'exercice 2020-2021 via un fonds dédié avec pour objectif d'être utilisés d'ici fin mars 2021. À fin février 2021, ces fonds restants étaient entièrement utilisés.



« Grâce à la Fondation, j'ai pu bénéficier de chèques-service pendant le confinement et pendant l'été. Cela m'a bien aidée car je me suis souvent privée de nourriture pour pouvoir tenir de semaine en semaine...»

LES AUTRES ACTIONS ET INFORMATIONS DE LA FONDATION

▼ GOUVERNANCE DE LA FONDATION

Des changements ont eu lieu au sein du Conseil d'Administration de la Fondation où tous les administrateurs sont bénévoles : Élection de Xavier Renard comme administrateur, désignation de Patrick Rouyer comme auditeur. Michel Cadot, Préfet, a été désigné Commissaire du Gouvernement.

MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA FONDATION

La Fondation a deux modalités d'intervention :

- ses actions propres, gestion directe d'établissements (Boutiques Solidarité, Pensions de famille, Espace Solidarité Habitat...);
- l'appui aux associations spécialisées auxquelles la Fondation délègue l'action qu'elle entend développer ou dont elle soutient les initiatives lorsque ces dernières rejoignent ses propres objectifs.

Cet appui se concrétise notamment par l'attribution de contributions financières.



MOUVEMENT EMMAÜS

La Fondation, membre du mouvement Emmaüs, oriente une partie de ses actions aux projets de ce dernier et au soutien des communautés. En 2020, plus de 5,8 millions d'euros de soutiens financiers ont été accordés au mouvement Emmaüs:

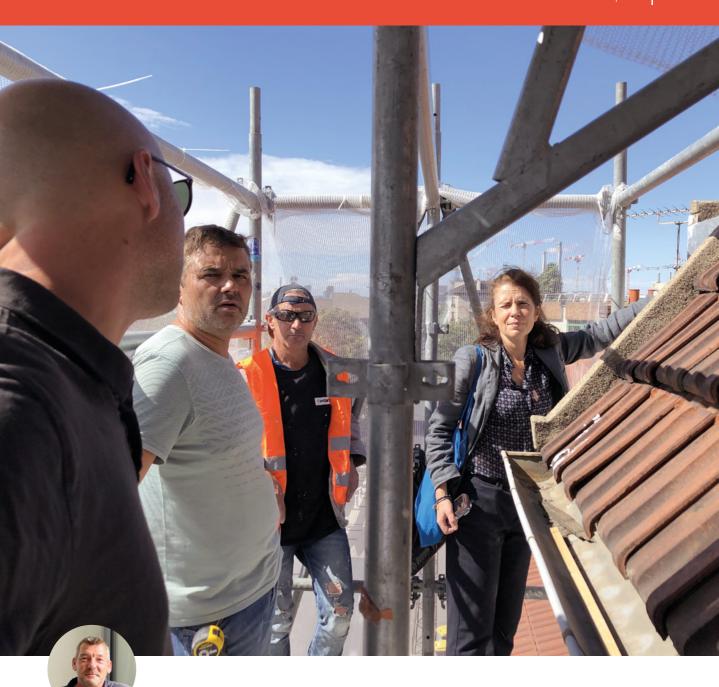
- plus de 2,6 millions d'euros pour la réhabilitation de l'habitat des compagnons,
- plus de 3,2 millions d'euros pour l'accueil, l'accompagnement et les hébergements d'urgence ou d'insertion, dont 1,9 millions d'euros (dont 0,2M€ d'euros en chèques-service) pour Emmaüs Solidarité pour des actions destinées aux quelque 5 000 personnes et familles en grande difficulté qu'elle accompagne et pour apporter une réponse coordonnée à la crise sanitaire, et 0,3 millions d'euros pour la solidarité internationale, également en réponse à la crise sanitaire.

EMMAÜS HABITAT

La Fondation Abbé Pierre est actionnaire majoritaire à hauteur de 73,05 % d'Emmaüs Habitat et 6 de ses administrateurs siègent à son Conseil d'Administration. Cette société Hlm de droit commun gère plus de 14 000 logements locatifs sociaux et loge plus de 50 000 personnes en Ile-de-France. Elle porte également la création de Pensions de famille, dont celle prévue à Esteville et pour laquelle la Fondation a déposé un permis de construire en 2020.

> SOLIFAP

Malgré la crise, cinq nouvelles associations ont été accompagnées, six projets fonciers ont été engagés; 226 actionnaires particuliers et deux actionnaires institutionnels, BNP Paribas Asset Management et Mirova, ont rejoint l'entreprise cette année. Société d'investissements solidaires créée par la Fondation, Solifap est gérée par Romainville Gestion, société par actions simplifiée à directoire et conseil de surveillance, dont la Fondation Abbé Pierre est l'actionnaire unique.



«Aujourd'hui, moi, j'ai un logement avec un loyer abordable. Mais tous ceux qui sont à la rue n'ont pas cette chance... Sans garant et sans caution, c'était impossible d'y arriver tout seul.»

Ivan, locataire à Sète, dans un immeuble acheté par Solifap et mis à disposition de l'association « Adages », via un bail à réhabilitation d'une durée de 30 ans.

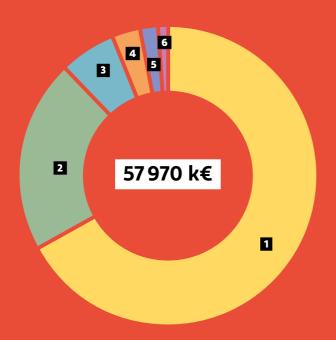
LA FONDATION ABRITANTE

Par ce statut, la Fondation Abbé Pierre favorise une plus grande diversité de réponses aux personnes mal logées et en situation d'exclusion avec ses partenaires associatifs.

L'alliance avec « Solidarités Nouvelles pour le Logement » (SNL), dans une logique de renforcement d'un dialogue initié de longue date, a permis cette année à la fondation abritée SNL de recueillir 49 050 euros de dons.

Nos ressources

Plus de 90 % des ressources proviennent de l'appel à la générosité du public



Exercice 2020

Répartitions des ressources

- 1 Dons: 67 %
- 2 Legs, donations et Assurances-vie : 21 %
- 3 Mécénat d'entreprise : 6 %
- 4 Autres produits liés à la générosité du public : 3 %
- 5 Autres produits : 2 %
- 6 Subventions publiques: 1%

1. Dons

67 % → 38730 k€

Avec plus de 38,7 millions d'euros collectés en 2019/20, la collecte de dons de l'exercice est particulièrement exceptionnelle et a démontré la forte solidarité des donateurs de la Fondation. Elle se décompose en :

- une collecte courante de 33,5 M€ (+ 5,8 M€, soit +21 % par rapport à l'exercice précédent) qui constitue toujours l'essentiel des ressources de la Fondation,
- à laquelle est venue s'ajouter une collecte « COVID » de
 5,2 M€ suite aux appels à dons lancés par la Fondation au démarrage de la crise sanitaire.

2. Legs, donations et Assurances-vie 21 % → 11945 k€

Les legs par testaments, actes de donations, de biens en numéraires, mobiliers et immobiliers ainsi que les assurances-vie ont contribué pour 21 % aux ressources de la Fondation. Ils sont en baisse de 5 % par rapport à l'exercice précédent notamment à cause de la crise sanitaire qui a pénalisé le traitement de certains dossiers

3. Mécénat d'entreprise 6 % → 3 473 k€

Dons financiers, en nature et en compétences, opérations de ventes de produits partage, opérations spéciales... Le mécénat et les partenariats avec les entreprises contribuent toujours au financement des actions de la Fondation à hauteur de 6 % des ressources. Ils ont augmentés de 24 % (+0,7 M€) par rapport à l'exercice précédent, notamment du fait des partenariats d'entreprises fléchés sur le fonds « COVID » pour 0,9 M€. Sur l'exercice, ils comprennent aussi un partenariat à hauteur de 2,1 M€ mobilisé sur la lutte contre la précarité énergétique.

4. Autres produits liés à la générosité du public 3 % → 1783 k€

Ces produits sont notamment composés :

- des produits financiers issus des placements sécurisés;
- des produits des locations des biens reçus par testaments et actes de donation;
- des reprises de certaines aides financières accordées à des acteurs associatifs;
- · de certains produits exceptionnels.

5. Autres produits 2 % → 1329 k€

Ces produits sont composés d'une partie :

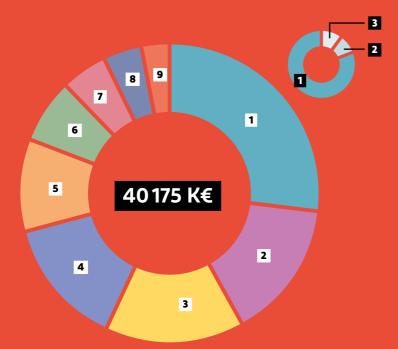
- des autres produits financiers et de l'activité non liés à la générosité du public;
- des reprises de provisions pour risques et charges et dépréciation d'actifs;
- de l'utilisation sur l'exercice de fonds reçus par la Fondation au cours des exercices antérieurs et fléchés sur des projets spécifiques.

6. Subventions publiques reçues 1 % → 710 k€

subventions publiques pour aider au financement de ses actions directes. Leur part dans le total des ressources est stable et représente 1 %.

Leur utilisation

81 % des emplois sont consacrés directement aux missions sociales de la Fondation



Répartitions des Emplois

- 1 Missions sociales: 81% → 40175 k€
 Les dépenses consacrées aux
 missions sociales représentent 81%
 du total des emplois de l'exercice.
 Dans le cadre du fond d'urgence
 sociale, 3655 k€ ont été engagés
 au titre des missions sociales.
- 2 Frais de recherche de
 Fonds: 9 % → 4 691 k€
 Ils regroupent les coûts de
 traitement des dons et de la
 relation donateurs, la production et
 l'affranchissement postal des appels
 à générosité et des reçus fiscaux.
- 3 Frais de fonctionnement et de support aux actions : 10 % → 4925 k€ Ils regroupent la totalité des frais occasionnés par les services venant en support aux missions sociales et permettant le bon fonctionnement de la Fondation.

L'ensemble des actions de la Fondation se déclinent selon 9 missions :

1. Accuellir et loger 27 % → 10 752 k€

La Fondation anime et finance un réseau de 28 Boutiques Solidarité et 41 Pensions de famille répartis partout en France. En 2020, 3 235 k€ ont été attribués dans le cadre du fonds d'urgence sociale.

2. Lutter contre l'habitat indigne 15 % → 5 916 k€

La Fondation soutient notamment des opérations de rénovation de l'habitat conduites par ses partenaires associatifs.

3. Conseiller & accompagner 15 % → 6 097 k€

Au-delà de l'action de l'Espace Solidarité Habitat, la Fondation renforce chaque année ses partenariats associatifs afin de favoriser l'accès aux droits des plus faibles, de prévenir les expulsions et de soutenir des actions innovantes. En 2020, 352 k€ d'aides directes aux personnes ont été attribuées dans le cadre du fonds d'urgence social.

4. Produire du logement très social 14 % → 5 628 k€

La Fondation contribue à la production de logements à loyer très social et à réduire les situations de mal-logement, en zone rurale comme dans les centres urbains.

5. Sensibiliser au mal-logement 10 % → 4286 k€

La Fondation sensibilise régulièrement l'opinion publique à travers des campagnes d'information nationales ou des actions « coup de poing » sur le terrain, relayées par ses agences régionales.

6. Agir au-delà des frontières 7 % → 2680 k€

À l'étranger, dans les pays les plus pauvres ou victimes de catastrophes naturelles, la Fondation finance la construction d'habitations durables en impliquant le plus possible les populations locales.

7. Changer le regard et rendre acteur 5 % → 2 064 k€

Dans les quartiers en difficulté, la Fondation soutient des projets qui permettent de s'exprimer, de changer le regard et de mieux vivre ensemble.

8. Comprendre et interpeller 4 % → 1462 k€

Depuis sa création, la Fondation a développé une expertise et des actions publiques afin de faire du logement une priorité nationale.

9. Gestion sociale du patrimoine immobilier 3 % → 1287 k€

Le patrimoine de la Fondation se compose de biens provenant de la générosité publique et de bien achetés ou loués pour l'exercice de ses actions sociales. La Fondation en assure la gestion et l'entretien.

Les autres emplois :

- Engagements à réaliser sur ressources affectées : il s'agit de la part des fonds collectés sur l'exercice, alloués à des projets spécifiques et non dépensée : 2823 K€ (dont 2581 k€ concerne le fonds d'urgence sociale COVID).
- Les dotations aux Provisions : 139 K€ qui concernent notamment l'obligation légale d'anticipation des départs en retraite.
 Conformément au CRC 2008-12, ces emplois ne sont pas intégrés aux trois catégories de répartition des emplois détaillées ci-dessus.

Bilan simplifié

La Fondation dispose d'une situation financière solide, garante de son indépendance et de la pérennité de ses actions

ACTIF (en K€)	au 30/09/2020	au 30/09/2019
Total immobilisations incorporelles	21	28
Total immobilisations corporelles	16 762	17696
Total immobilisations financières	10 900	10 716
Actif immobilisé	27 682	28 440
Stocks et créances	6083	1136
Valeurs mobilières de placement :	16 862	16 942
Disponibilités	29730	24819
Charges constatées d'avances	1026	562
Total Actif circulant	53 701	43 459
TOTAL DE L'ACTIF	81383	71899

PASSIF (en K€)	au 30/09/2020	au 30/09/2019
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 699	10 699
Réserves	25 781	24 121
Résultat de l'exercice	5 2 1 7	1660
Total Fonds propres	41698	36 480
Provisions pour risques et charges	1894	1885
Fonds dédiés	3 481	1002
Total provisions et fonds dédiés	5 375	2888
Emprunts et dettes financières	3742	3 639
Dettes	29989	27698
Produits constatés d'avance	579	1193
Total Dettes	34310	32 531
TOTAL DU PASSIF	81383	71899

À L'ACTIF

- Les immobilisations corporelles sont en baisse de **0,9 M€.** Cette baisse provient de la cession sur l'exercice du bâtiment annexe à la délégation générale.
- Les immobilisations financières sont stables. Elles comprennent des prêts et cautions (0,6 M€) pour des partenaires sociaux ainsi que des titres de participations (10,3 M€), essentiellement des prises de participation
 - Solifap (6 M€), voir en page 10.
 - Emmaüs Habitat (3,6 M€), voir en page 10.
- L'actif circulant, hors disponibilités et placements, composé essentiellement de produits à recevoir, s'élève à 7,1 M€, en augmentation de 5,4 M€ principalement du fait d'encaissements en attente de réalisation sur des ventes immobilières, une subvention et des dons en ligne.
- La Trésorerie (disponibilités et placements) s'établit à **46,6 M€,** en augmentation de 4,8 M€ principalement du fait du Résultat de l'exercice. Elle est en partie engagée sur des soutiens financiers accordés à des partenaires associatifs et qui seront décaissés au fur et à mesure de la réalisation des projets soutenus (22,6 M€).

AU PASSIF

Les ressources stables du haut de Bilan s'établissent à 50,8 M€ et comprennent :

- Les Fonds propres et réserves pour 36,5 M€ contre 34,8 M€ en 2019 (la variation de 1,7 M€ s'expliquant par l'affectation du Résultat 2019 aux Réserves).
- Le Résultat de l'exercice pour 5,2 M€.

Ce Résultat exceptionnellement élevé s'explique par la très forte générosité du public et des mécènes dont a bénéficié la Fondation. Cet excédent va lui permettre de renforcer ses actions dès l'exercice 2020-2021 sur ses missions sociales courantes mais également pour continuer à déployer de nouvelles actions de lutte contre les effets de la crise sanitaire et sociale. Cet engagement s'est traduit par la construction et l'adoption par le Conseil d'Administration d'un budget 2020-2021 volontairement déficitaire.

Les autres ressources stables pour 9,1 M€ (comprenant les Fonds dédiés, les emprunts et les Provision pour risques et charges) en augmentation de 2,6 M€ en lien avec la création du Fonds dédié constitué des fonds collectés dans le cadre des appels à dons COVID et non engagés à fin septembre 2020.

Ainsi après déduction de l'actif immobilisé (27,7 M€), le Fonds de roulement s'établit à 23,1 M€, ce qui représente un peu moins de 6 mois d'activité Le passif circulant est de 30,6 M€ et comprend essentiellement

les soutiens financiers accordés et à verser pour 22,6 M€.

Suivi des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS (en K€)		
	au compte de résultat	financés par l'AGP
1 – Missions sociales	40 175	36 711
1.1 – Actions réalisées en France	37 221	33 821
Actions réalisées directement	13 337	12 554
Subventions accordées aux associations luttant contre le mal-logement	23 884	21 266
1.2 – Actions réalisées à l'étranger	2 954	2 891
Actions réalisées directement	476	476
Subventions accordées aux associations luttant contre le mal-logement	2 478	2 415
2 – Frais de recherche de fonds	4 691	4 179
3 – Frais de fonctionnement & autres charges	4 925	4 490
I – Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	49 791	
II – Dotations aux provisions	139	
III – Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 823	
IV – Exédent de ressources de l'exercice	5 217	
V – Total général des emplois	57 970	
V – Acquisitions des immo. brutes de l'exercice financées par les ressources AGP		48
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations antérieures financées par l'AGP		359
VII – Total des emplois financés par les ressources AGP		45 069

ENGAGEMENTS À RÉALISER

Le montant de 2,8 M€ d'engagements à réaliser comprend le fonds dédié "COVID" de 2,6 M€ constitué à partir des fonds collectés dans le cadre des appels à dons lors de la crise sanitaire et non encore engagés au 30 septembre 2020. Ils seront consommés avant mars 2021.

RESSOURCES (en K€)		
	au compte de résultat	Ressources AGP
Report des ressources collectées auprès d non affectées et non utilisées en debut d'a	4 411	
1 – Resources collectées auprés du public	52 458	52 458
1.1 – Dons et legs collectés	50 675	50 675
Dons manuels non affectés	33 539	33 539
Dons manuels affectés (COVID)	5 191	5 191
Legs et autres libéralités non affectés	9 577	9 577
Legs et autres libéralités affectés	2 368	2 368
1.2 – Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	1783	1783
2 – Autres fonds privés	3 473	
3 – Subventions & autres concours publics	710	
4 – Autres produits	759	
I – Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	57 400	
II – Reprise des provisions	226	
III – Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	344	
IV– Variations des fonds dédiés collectés auprès du public		- 2 067
V– Insuffisance de ressources de l'exercice		
VI – Total général	57 970	50 391
VII – Total des emplois financés par les ressources AGP		45 069
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		9 733

SUIVI DU SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Le solde des ressources collectées auprès du public et non encore engagées s'établit en fin d'exercice à 9,7 M€ (+ 5,3 M€ sur l'exercice). Affecté à la Réserve pour projets associatifs, il servira notamment au renfort des actions de lutte contre la crise sanitaire et sociale sur l'exercice 2020-2021.

Design graphique : IENS DONC! - Crédits photos : Sébastien Godefroy, Pierre Faure, Yann Levy, Ljubisa Danilovic, Vidhushan Vikneswaran, Nathalie Bardou - Studio Hans Lucas

LA FONDATION ABBÉ PIERRE AGIT PARTOUT EN FRANCE



...je me suis engagé dans les chantiers solidaires que mène la Fondation sur le territoire breton. Finaliser un chantier, achever d'embellir une salle de bains, une chambre, c'est permettre aux personnes de vraiment tourner la page et de repartir. » Michel, bénévole à Rennes Pour l'exercice 2019-2020, le bénévolat représente 15 420 heures valorisées à 164 840 € sur la base du SMIC horaire chargé. Le temps total des heures de bénévolat des administrateurs et auditeurs (hors bureau et Conseil d'Administration) avoisine les 3 900 heures.

Organisme de contrôle du don en confiance, le Comité de la charte s'assure que la Fondation Abbé Pierre, qui en est membre depuis 1997, respecte sa charte de déonto-

logie: fonctionnement régulier et transparent, gestion rigoureuse et désintéressée, actions de communication et de collecte de fonds irréprochables, transparence financière. L'intervention d'un commissaire aux comptes à la Fondation Abbé Pierre est obligatoire au regard de la loi. Ses contrôles lui permettent de donner chaque année une «certification des comptes annuels», incluant celle du Compte d'Emploi annuel des Ressources. Le commissaire aux comptes de la Fondation Abbé Pierre est le Cabinet KPMG qui a contrôlé toutes les informations publiées dans ce document, issues des rapports moraux, d'activité et financier de 2019. Elles sont disponibles sur le site internet: www.fondation-abbe-pierre.fr ou obtenues gratuitement sur simple demande: Service donateurs Fondation Abbé Pierre – 3, rue de Romainville – 75019 Paris.